COMMISSION DES AÎNÉS LIBÉRAUX



2017-22 (10 novembre 2017)

LOGEMENT DES AÎNÉS – LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE MIEUX INTÉGRÉE

ATTENDU QUE des aînés libéraux, de partout au Canada, qui ont répondu au questionnaire de 2017 sur les politiques de la CAL ont mentionné qu'un des enjeux prioritaires de la prochaine campagne électorale fédérale était « la nécessité d'assurer un continuum de logements abordables pour les personnes âgées en regard de l'évolution de leurs besoins en matière de soins à domicile élargis, de services d'aide à la vie autonome, d'établissements de soins de longue durée et de fournisseurs de services mieux formés »;

ATTENDU QUE plus de 85 p.100 des aînés vivent dans leur résidence, ce qui donne à penser que le soutien en matière de soins à domicile doit être une priorité dans la mise sur pied d'une approche rentable dans le cas des logements pour aînés;

ATTENDU QUE la plupart des aînés aspirent à demeurer chez eux le plus longtemps possible, ce qui est envisageable moyennant un réaménagement adapté ou l'application d'autres solutions comme un partage de l'espace avec d'autres, cela grâce à des aides financières surtout consenties aux aînés à faible revenu ou handicapés;

ATTENDU QUE les longues listes d'attente dans les établissements pour personnes âgées, particulièrement les centres subventionnés à l'intention des Canadiens à faible revenu, ainsi que l'incapacité de trouver des solutions de rechange appropriées sont tels que les aînés doivent souvent être admis à l'hôpital ou déménager loin de leur conjoint, de leur famille, de leurs amis et de leur milieu de vie familier.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership, en collaboration avec les provinces, pour réformer l'approche du Canada en matière de logements pour aînés et qu'il accorde la priorité aux soins à domicile tout en veillant à ce que tous les aînés puissent accéder, en temps opportun, à un établissement de soins approprié à l'évolution de leurs besoins et tenant compte des coûts qu'ils peuvent assumer.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Stratégie nationale sur le logement prévoie des mesures dont les aînés pourront bénéficier, comme un fonds spécial pour le logement qui leur serait consacré.

Commission des aînés libéraux Commission des aînés libéraux – Section de l'Ontario

Personne-ressource: policy@slcal.ca

Référence : Document de référence de la CAL s'intitulant « <u>Un continuum d'options de logement</u> <u>abordable pour les aînés » — 13 octobre 2017</u>